



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mars 2002
Français
Original: anglais

Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen

1. Conformément à l'article 11 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente ci-dessous la liste des questions dont le Conseil est actuellement saisi, avec indication entre parenthèses des exposés succincts précédents qui ont été publiés sur l'examen de chaque point¹.

2. On se souviendra que, par souci d'économie, le Secrétaire général reproduit seulement une fois l'an la liste complète et mise à jour des questions dont le Conseil de sécurité est saisi. Pour s'acquitter de la tâche qui lui incombe en vertu de l'article 11, il publie chaque semaine un additif à la liste de base, en indiquant les points sur lesquels le Conseil s'est prononcé pendant la semaine considérée ou en signalant qu'il n'y a pas eu de changement pendant ladite période.

3. Le dernier exposé succinct récapitulatif (S/2000/15) a été publié le 15 mars 2001. Le dernier additif hebdomadaire (S/2000/15/Add.52) portait sur les événements survenus jusqu'au 29 décembre 2001.

4. Durant la période écoulée depuis la publication du dernier exposé succinct, le Conseil de sécurité a inscrit la question suivante à l'ordre du jour de sa 4337^e séance, tenue le 27 juin 2001, et en a achevé l'examen à la même séance :

« Recommandation concernant la nomination du Secrétaire général (*voir* S/2001/15/Add.26);

5. Durant cette période également, le Conseil de sécurité a inscrit la question suivante à l'ordre du jour de sa 4345^e séance, tenue le 5 juillet 2001, et en a achevé l'examen à la même séance :

« Date de l'élection destinée à remplir une vacance à la Cour internationale de Justice » (*voir* S/2001/15/Add.27).

¹ Dans la liste ci-après, la mention « *voir ...* » indique que la question a été examinée à une autre occasion; la mention « *voir également ...* » renvoie à l'examen, antérieur ou ultérieur, d'une question s'y rapportant. Lorsque la cote d'un document est précédée successivement par l'une et l'autre mentions, cela signifie que la question considérée et celle qui s'y rapporte ont été examinées au cours de la même semaine.



6. Durant cette période également, le Conseil de sécurité a inscrit la question suivante à l'ordre du jour de sa 4375e séance, tenue le 18 septembre 2001, et en a achevé l'examen à la même séance :

« Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale » (*voir* S/2001/15/Add.38).

7. Durant cette période également, le Conseil de sécurité a inscrit la question suivante à l'ordre du jour de sa 4389e séance, tenue le 12 octobre 2001, et en a achevé l'examen à la même séance :

« Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice. »

8. Conformément à la procédure exposée dans la note du Président du Conseil de sécurité en date du 29 août 1996 (S/1996/704), le Secrétaire général, dans son exposé succinct sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen en date du 19 mars 2001 (S/2001/46), a informé les États Membres qu'au 1er janvier 2001, le Conseil n'avait pas examiné en séance officielle au cours des cinq années précédentes (1996-2000) les questions ci-après (la numérotation des questions correspond à celle de la liste qui figure au paragraphe 10 du document S/2001/15) :

1. Question de Palestine.
2. Question Inde-Pakistan (S/628).
3. Question d'Haïderabad (S/986).
4. Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan (S/3963).
5. Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4378).
6. Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4605).
8. La situation dans le sous-continent indo-pakistanaï (S/10411).
9. Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10409).
10. Plainte de Cuba (S/10993).
11. Dispositions à prendre en vue de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient.
12. Plainte de l'Iraq relative à des incidents survenus à la frontière avec l'Iran (S/11216).
16. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
17. Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés (S/12017).

19. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

20. La situation entre l'Iran et l'Iraq.
21. Plainte de l'Iraq (S/14509).
22. Lettre datée du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15615).
23. Lettre datée du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15914).
24. Lettre datée du 22 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16431).
25. Lettre datée du 1er octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17509).
26. Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17787).
27. Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17991);
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17992);
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17993);
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17994).
28. Lettre datée du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19798).
29. Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20364);

Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20367).

31. Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21120).
37. La situation dans le Haut-Karabakh.
38. Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix.
41. La situation au Mozambique.
42. La situation qui règne en Croatie dans les zones placées sous la protection des Nations Unies et dans les zones adjacentes.
48. Suivi de la résolution 817 (1993).
49. Force de protection des Nations Unies.
50. Plainte de l'Ukraine touchant le décret du Soviet suprême de la Fédération de Russie relatif à Sébastopol.
62. Agenda pour la paix : maintien de la paix.
66. Méthodes de travail et pratiques du Conseil de sécurité.
67. Agenda pour la paix.
68. La proposition de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les assurances en matière de sécurité.
69. Navigation sur le Danube.

9. Par la suite, conformément à la procédure énoncée dans le document S/1996/704, des États Membres ont informé le Secrétaire général qu'ils souhaitaient que les questions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 37 et 50 ci-dessus soient maintenues sur la liste des questions dont le Conseil est saisi. En l'absence de toute autre notification envoyée par un État Membre avant le 30 avril 2001, demandant qu'une des questions énumérées au paragraphe 8 ci-dessous soit maintenue sur la liste, les autres questions énumérées, à savoir les questions 38, 41, 42, 48, 49, 62, 66, 67 et 68 et 69, ont été retirées de la liste des questions dont le Conseil est saisi.

10. Conformément à la procédure établie par la note datée du 29 août 1996, adressée au Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/1996/704), le Secrétaire général tient à informer les États Membres qu'au 1er janvier 2002, le Conseil de sécurité n'avait pas examiné les questions ci-après en séance officielle au cours des cinq années précédentes, soit de 1997 à 2001 (les numéros cités sont ceux indiqués dans la liste qui figure au paragraphe 13 du document S/2001/15) :

1. Question de Palestine.
2. Question Inde-Pakistan (S/628).
3. Question d'Haïderabad (S/986).

4. Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan (S/3963).
5. Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4378).
6. Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4605).
8. La situation dans le sous-continent indo-pakistanaï (S/10411).
9. Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10409).
10. Plainte de Cuba (S/10993).
11. Dispositions à prendre en vue de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient.
12. Plainte de l'Iraq relative à des incidents survenus à la frontière avec l'Iran (S/11216).
16. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
17. Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés (S/12017).
19. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.
20. La situation entre l'Iran et l'Iraq.
21. Plainte de l'Iraq (S/14509).
22. Lettre datée du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15615).
23. Lettre datée du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15914).
24. Lettre datée du 22 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16431).
25. Lettre datée du 1er octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17509).
26. Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17787).

27. Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17991);
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17992);
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17993);
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17994).
28. Lettre datée du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19798).
29. Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20364);
Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20367).
31. Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21120).
36. La situation dans le Haut-Karabakh.
49. Plainte de l'Ukraine touchant le décret du Soviet suprême de la Fédération de Russie relatif à Sébastopol.
61. La situation dans l'ex-Yougoslavie.
63. Lettre datée du 9 janvier 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant l'extradition des terroristes recherchés pour avoir participé à la tentative d'assassinat contre le Président de la République arabe d'Égypte à Addis-Abeba le 26 juin 1995.
64. Destruction en vol de deux avions civils le 24 février 1996.
66. Signature du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba).
68. Le déminage dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

69. Lettres datées du 23 septembre et des 3 et 11 octobre 1996, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies;

Lettres datées des 23 et 27 septembre 1996, adressées respectivement au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies.

11. Conformément à la procédure indiquée dans le document S/1996/704, un État Membre a fait savoir au Secrétaire général, le 2 novembre 2001, qu'il souhaitait que les questions 2, 3 et 8 ci-dessus (« Question Inde-Pakistan », « Question d'Haïderabad » et « Situation dans le sous-continent indo-pakistanaï », respectivement) soient maintenues sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi.

12. Si d'ici au 30 avril 2002, aucun État Membre n'a envoyé de notification demandant qu'une des questions énumérées plus haut au paragraphe 10 (à l'exception des questions 2, 3 et 8 visées ci-dessus au paragraphe 11) soit maintenue, ces questions seront retirées de la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi.

13. Compte tenu des paragraphes 10, 11 et 12 ci-dessus, la liste des questions dont le Conseil de sécurité était saisi au 5 janvier 2002 s'établit comme suit :

1. Question de Palestine (*voir* S/7382, S/7441, S/7452, S/7564, S/7570, S/7596 et S/7600).
2. Question Inde-Pakistan (*voir* S/7382).
3. Question d'Haïderabad (*voir* S/7382).
4. Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan (*voir* S/7382).
5. Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (*voir* S/7382).
6. Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (*voir* S/7382).
7. La situation au Moyen-Orient (*voir* S/7913, S/7923, S/7976, S/8000, S/8048, S/8066, S/8215, S/8242, S/8252, S/8269, S/8502, S/8525, S/8534, S/8564, S/8575, S/8584, S/8595, S/8747, S/8753, S/8807, S/8815, S/8828, S/8836, S/8885, S/8896, S/8960, S/9123, S/9135, S/9319, S/9382, S/9395, S/9406, S/9427 et Corr.1, S/9449, S/9452, S/9805, S/9812, S/9930, S/10327, S/10341, S/10554, S/10557, S/10703, S/10721, S/10729, S/10743, S/10770/Add.4, S/10855/Add.15, 16, 23, 24, 29, 30, 33, 41, 43 et 44; S/11185/Add.14 à 16, 21, 42/Rev.1 et 47; S/11593/Add.15, 21, 29, 42 et 49; S/11935/Add.21, 42 et 48; S/12269/Add.12, 13, 21, 42 et 48; S/12520/Add.10, 11, 17, 21, 37, 39, 42, 47 et 48; S/13033/Add.2, 16, 19, 21, 23, 34, 47 et 50; S/13737/Add.15, 16, 21, 24 à 26, 33, 47 et 50; S/14326/Add.10, 11, 20, 24, 28, 29, 47 et 50; S/14840/Add.8, 21 à 25, 27, 30 à 33, 37, 42 et 48; S/15560/Add.3, 21, 29, 37, 42, 45, 47 et 48; S/16270/Add.6 à 8, 15, 20, 21, 34, 35, 40 et 47; S/16880/Add.8 à 10, 15, 20, 21, 41 et 46;

- S/17725/Add.2, 15, 21, 28, 35, 38, 43 et 47; S/18570/Add.2, 21, 30 et 47; S/19420/Add.2 à 4, 18, 19, 22 et Corr.1, 30, 48 et 50; S/20370/Add.4, 12, 16, 21, 30, 32, 37, 44, 46, 47 et 51; S/21100/Add.4, 21, 30 et 47; S/22110/Add.4, 21, 30 et 47; S/23370/Add.4, 7, 21, 30 et 47; S/25070/Add.4, 21, 30 et 48; S/1994/20/Add.3, 20, 29 et 47; S/1995/40/Add.4, 21, 29 et 47; S/1996/15/Add.4, 15, 21, 30 et 47; S/1997/40/Add.4, 21, 30 et 46; S/1998/44/Add.4, 21, 30 et 47; S/1999/25/Add.3, 20, 29 et 46; S/2000/40/Add.4, 15, 20, 21, 24, 29 et 47; et S/2001/15/Add.5, 22, 31 et 48; *voir également* S/2000/40/Add.39, 44, 46, 47 et 50; et S/2001/15/Add.11 à 13, 34, 47 et 50).
8. La situation dans le sous-continent indo-pakistanaï (voir S/10435, S/10462, S/10471 et S/10479).
 9. Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/10462).
 10. Plainte de Cuba (voir S/10855/Add.38).
 11. Dispositions à prendre en vue de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient (voir S/10855/Add.50).
 12. Plainte de l'Iraq relative à des incidents survenus à la frontière avec l'Iran (voir S/11185/Add.6 à 8 et 21).
 13. La situation à Chypre (voir S/11185/Add.28, 29, 32, 34 et 49; S/11593/Add.7 à 10, 23, 24 et 49; S/11935/Add.23, 24 et 50; S/12269/Add.24, 35 à 37 et 50; S/12520/Add.23, 45, 47 et 49; S/13033/Add.23 et 49; S/13737/Add.23 et 49; S/14326/Add.22 et 50; S/14840/Add.24 et 50; S/15560/Add.24, 46 et 50; S/16270/Add.17, 18, 23 et 49; S/16880/Add.23, 37 et 49; S/17725/Add.23 et 49; S/18570/Add.23 et 50; S/19420/Add.24 et 50; S/20370/Add.22 et 49; S/21100/Add.10, 23, 28, 49 et 50; S/22110/Add.23, 40, 49 et 51; S/23370/Add.14, 23, 28, 34, 47 et 50; S/25070/Add.19, 21, 23 et 50; S/1994/20/Add.9, 23, 29 et 50; S/1995/40/Add.24 et 50; S/1996/15/Add.25 et 51; S/1997/40/Add.25 et 51; S/1998/44/Add.26 et 51; S/1999/25/Add.25 et 49; S/2000/40/Add.23 et 49; et S/2001/15/Add.24 et 50; *voir également* S/2001/15/Add.49).
 14. La situation en ce qui concerne le Sahara occidental (voir S/11593/Add.42 et 44; S/19420/Add.38; S/21100/Add.25; S/22110/Add.17; S/23370; S/25070/Add.9; S/1994/20/Add.12, 29 et 45; S/1995/40/Add.1, 14, 20, 25, 37 et 50; S/1996/15/Add.21 et 47; S/1997/40/Add.11, 20, 39 et 42; S/1998/44/Add.4, 15, 29, 37, 43 et 50; S/1999/25/Add.3, 5, 12, 16, 18, 36 et 49; S/2000/40/Add.8, 21, 29, 42 et 43; et S/2001/15/Add.9, 17, 26 et 48; *voir également* S/2001/15/Add.47).
 15. La situation au Timor oriental² (voir S/11593/Add.50 et 51; S/11935/Add.15 et 16; S/1999/25/Add.17, 22, 25, 30, 33 à 36, 42 et 50;

² À compter de la 4041e séance, tenue le 3 septembre 1999, la question précédemment intitulée « La situation à Timor » a été présentée sous l'intitulé « La situation au Timor oriental ».

- S/2000/40/Add.4, 11, 16, 20, 25, 29, 30, 34, 35, 37, 38, 40 et 46 à 48; et S/2001/15/Add.4, 5, 14, 20, 31, 34, 37 et 44; *voir également* S/2001/15/Add.43).
16. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (*voir* S/11935/Add.2 à 4; et S/16880/Add.40).
 17. Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés (*voir* S/11935/Add.12).
 18. Situation dans les territoires arabes occupés (*voir* S/11935/Add.18 à 21, 44 et 45; S/13033/Add.9 à 11 et 28; S/13737/Add.7, 8, 18, 20, 22 et 50; S/14326/Add.50; S/14840/Add.1 à 4, 12, 13, 15, 16 et 45; S/15560/Add.6, 7, 20, 30 et 31; S/16880/Add.36; S/17725/Add.3, 4, 48 et 49; S/18570/Add.49 à 51; S/19420/Add.1, 2, 4, 5, 13 et 15; S/20370/Add.5, 6, 22, 26, 34 et 44; S/21100/Add.10, 12, 17, 20, 39, 40, 42, 44, 45 et 48 à 50; S/22110 et Add.12 et 20; S/23370/Add.1, 13 et 50; S/1994/20/Add.8 et 10; S/1995/40/Add.8, 18 et 19; S/1996/15/Add.15 et 38; S/1997/40/Add.9 et 11; et S/1998/44/Add.26 et 28).
 19. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables (*voir* S/11935/Add.23 à 26; S/12269/Add.43; S/13033/Add.25, 29 et 33; et S/13737/Add.13, 14 et 17).
 20. La situation entre l'Iraq et l'Iraq (*voir* S/13737/Add.38, 39 et 41 à 43; S/14840/Add.28 et 40; S/15560/Add.44; S/16270/Add.12; S/16880/Add.9 et 16; S/17725/Add.7, 8, 11, 39, 40 et 51; S/18570/Add.29 et 51; S/19420/Add.1, 19, 32 et 34; S/20370/Add.5 et 38; S/21100/Add.8, 12, 38 et 47; et S/22110/Add.4).
 21. Plainte de l'Iraq (*voir* S/14326/Add.23 et 24).
 22. Lettre datée du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (*voir* S/15560/Add.8).
 23. Lettre datée du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (*voir* S/15560/Add.32 et 33).
 24. Lettre datée du 22 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (*voir* S/16270/Add.12 et 13).
 25. Lettre datée du 1er octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (*voir* S/16880/Add.39).
 26. Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (*voir* S/17725/Add.5).

27. Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies;
- Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies;
- Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies;
- Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies
- (voir S/17725/Add.15 et 16).
28. Lettre datée du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/19420/Add.16 et 17).
29. Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies;
- Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies
- (voir S/20370 et Add.1).
30. Amérique centrale : les efforts de paix (voir S/20370/Add.29 et 44; S/21100/Add.12, 15, 17, 20, 22 et 44; S/22110/Add.18, 20, 39 et 44; S/23370/Add.2, 43 et 48; S/25070/Add.6, 11, 21, 23, 44 et 48; S/1994/20/Add.13, 20, 36 et 46; S/1995/40/Add.16; et S/1997/40/Add.1, 3, 9 et 20).
31. Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/21100/Add.5).
32. La situation entre l'Iraq et le Koweït (voir S/21100/Add.30 à 33, 36 à 38, 42, 43 et 47; S/22110/Add.6 à 9, 13, 14, 17, 20, 24, 25, 32, 37 et 40; S/23370/Add.8, 11, 28, 34 et 39; S/25070/Add.1, 2, 5, 21, 24 et Corr.1, 26 et 47; S/1994/20/Add.8, 39 à 41 et 45; S/1995/40/Add.14; S/1996/15/Add.11, 12, 23 et 33; S/1997/40/Add.15, 22 à 24, 36, 42, 43, 45, 48 et 51; S/1998/44/Add.2, 7, 9, 12, 19, 24, 36, 44, 47 et 50; S/1999/25/Add.19, 39, 45, 47 à 49; S/2000/40/Add.11, 12, 22 et 48; voir également S/23370/Add.10, 32, 35 et 47; et S/2001/15/Add.40).
33. La situation au Cambodge (voir S/21100/Add.37 et 41; S/22110/Add.43; S/23370/Add.1, 8, 23, 29, 41, 48 et 51; S/25070/Add.10, 14, 20, 22, 23, 24 et Corr.1, 34, 40 et 44; et S/1997/40/Add.27).
34. La situation au Libéria (voir S/22110/Add.3 et Corr.1; S/23370/Add.18 et 46; S/25070/Add.12, 23, 32 et 38; S/1994/20/Add.15, 20, 27, 36 et 41;

- S/1995/40/Add.1, 14, 25, 36 et 44; S/1996/15/Add.3, 4, 14, 18, 21, 34 et 47; S/1997/40/Add.12, 25 et 30; et S/2001/15/Add.10 et 45; *voir également* S/2001/15/Add.7 et 10).
35. La situation en Somalie (*voir* S/23370/Add.11, 16, 30, 34 et 48; S/25070/Add.12, 23, 38, 43 et 46; S/1994/20/Add.4, 21, 33, 38 et 43; S/1995/40/Add.13; S/1996/15/Add.3, 10 et 50; S/1997/40/Add.8, 16 et 51; S/1999/25/Add.20 et 44; S/2000/40/Add.25 et 36; et S/2001/15/Add.2, 25, 42 et 44; *voir également* S/23370/Add.3).
36. La situation dans le Haut-Karabakh (*voir* S/23370/Add.19 et 43; S/25070/Add.14, 17, 30, 33, 41 et 45; et S/1995/40/Add.16).
37. La situation en Bosnie-Herzégovine³ (*voir* S/23370/Add.36, 40, 43 et 45; S/25070/Add.1, 4, 7 à 9, 11 à 13, 15, 16, 18, 19, 22 à 24 et Corr.1, 26, 29, 34, 37 et 45; S/1994/20 et Add.4, 6, 8, 10, 13 à 17, 20, 21, 23, 25, 34, 37, 38, 44 à 47 et 49; S/1995/40 et Add.1, 6, 14, 15, 17, 18, 24, 26 à 29, 31, 35 à 37, 40 et 47 à 50; S/1996/15/Add.13, 31, 40 et 49; S/1997/40/Add.6, 10, 12, 19, 23 et 50; S/1998/44/Add.11, 20, 24 et 28; S/1999/25/Add.23, 30, 42, 44 et 45; et S/2000/40/Add.11, 18, 23, 24, 27, 32, 42, 45 et 49; *voir également* S/22110/Add.38, 47 et 50; S/23370/Add.1, 5, 7, 14, 16, 19, 21, 23, 24, 26, 28, 29, 31, 32, 35, 37, 40, 46, 49 et 50; S/25070/Add.4, 8, 13, 17, 19, 21, 24 et Corr.1, 26, 28, 30, 32, 33, 37 et 39 à 42; S/1994/20/Add.12, 26, 31, 45 et 49; S/1995/40/Add.2, 5, 12, 16, 18, 19, 23, 30, 32, 39, 44, 46, 47 et 50; S/1996/15/Add.1, 2, 4, 6 à 8, 18, 20, 21, 26, 28, 30, 32, 37, 39, 45, 47 et 50; S/1997/40/Add.2, 4, 9, 11, 14, 16, 18, 21, 28, 34, 37, 42, 47, 48 et 50; S/1998/44/Add.2, 6, 9, 19, 26, 29, 34, 44 et 46; S/1999/25/Add.1 à 3, 7, 11, 17, 18, 22, 27, 31, 43 et 51; S/2000/40/Add.1, 8, 21, 24, 27, 46 et 47; et S/2001/15/Add.2, 3, 6, 17, 28 et 48).
38. La situation en Géorgie (*voir* S/23370/Add.40; S/25070/Add.4, 26, 27, 31, 34, 37, 42, 44, 45 et 51; S/1994/20/Add.4, 8, 9, 11, 13, 25, 28 et 47; S/1995/40/Add.1, 10, 18 et 32; S/1996/15/Add.1, 16, 27 et 42; S/1997/40/Add.4, 18, 30 et 44; S/1998/44/Add.4, 21, 30 et 47; S/1999/25/Add.3, 17, 29 et 44; S/2000/40/Add.4, 18, 29 et 45; et S/2001/Add.5, 12, 17, 31 et 44).
39. La situation en Angola (*voir* S/25070/Add.4, 10, 17, 22, 23, 28, 37, 44 et 50; S/1994/20/Add.5, 10, 21, 25, 31, 35, 38, 42, 43 et 48; S/1995/40/Add.5, 9, 14, 18, 31, 40 et 50; S/1996/15/Add.5, 16, 18, 27, 40 et 49; S/1997/40/Add.4, 8, 11, 12, 15, 26, 29, 34, 39 et 43; S/1998/44/Add.4, 11, 17, 20, 23, 25, 26, 32, 37, 41, 48, 51 et 52; S/1999/25/Add.1, 2, 7, 17, 19, 29, 33 et 40; S/2000/40/Add.2, 10, 14, 15 et 29; et S/2001/15/Add.4, 8, 16, 38, 42, 46 et 51; *voir également* S/19420/Add.51; S/22110/Add.21; et S/23370/Add.12, 27, 37, 40, 43, 48 et 51).
40. Création d'un tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international

³ À compter de la 3647^e séance, tenue le 4 avril 1996, la question précédemment intitulée « La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine » a été présentée sous l'intitulé « La situation en Bosnie-Herzégovine ».

humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie (*voir* S/25070/Add.8, 21, 33 et 42; S/1994/20/Add.26; et S/1997/40/Add.14 et 34; *voir également* S/22110/Add.38, 47 et 50; S/23370/Add.1, 5, 7, 14, 16, 19, 21, 24, 26, 28, 29, 31, 32, 35 à 37, 40, 43, 45, 46, 49 et 50; S/25070/Add.1, 4, 7 à 9, 11 à 13, 15 à 19, 22, 23, 24 et Corr.1, 26, 28 à 30, 32, 34, 37, 39 à 42 et 45; S/1994/20 et Add.4, 6, 8, 10, 12 à 17, 20, 21, 23, 25, 31, 34, 37, 38, 44 à 47 et 49; S/1995/40 et Add.1, 2, 5, 6, 12, 14 à 19, 23, 24, 26 à 32, 35 à 37, 39, 40, 44, 46 à 48 et 50; S/1996/15/Add.1, 2, 4, 6 à 8, 13, 18, 20, 21, 26, 28, 30 à 32, 37, 39, 40, 45, 47, 49 et 50; S/1997/40/Add.2, 4, 6, 9 à 12, 14, 16, 18, 19, 21, 23, 28, 37, 42, 47, 48 et 50; S/1998/44/Add.2, 6, 9, 11, 19, 20, 24, 26, 28, 29, 34, 44 et 46; S/1999/25/Add.1 à 3, 7, 11, 17, 18, 22, 23, 27, 30, 31, 42 à 45 et 51; S/2000/40/Add.1, 8, 11, 18, 21, 23, 24, 27, 32, 42, 45 à 47 et 49; et S/2001/15/Add.2, 3, 6, 7, 10 à 12, 15, 17, 24, 25, 28, 30, 35, 38, 40, 45, 48 et 49).

41. La situation au Rwanda (*voir* S/25070/Add.10, 25, 36, 40 et 51; S/1994/20 et Add.6, 13, 15, 16, 19, 22, 24, 25, 27, 31, 40, 44, 47 et 49; S/1995/40/Add.5, 7, 8, 16, 22, 28, 32, 33, 35, 41, 48 et 49; S/1998/44/Add.14 et 17; S/2000/40/Add.14; *voir également* S/1998/44/Add.28, 33 et 39; S/1999/25/Add.19, 31 et 44; et S/2001/15/Add.13 et 48).
42. La situation concernant Haïti (*voir* S/25070/Add.24 et Corr.1, 34, 35, 37, 38, 41, 43 et 46; S/1994/20/Add.1, 11, 17, 25, 27, 30, 38, 40 et 47; S/1995/40/Add.4, 16, 30 et 45; S/1996/15/Add.8, 25, 47 et 48; S/1997/40/Add.30 et 47; S/1998/44/Add.12 et 47; S/1999/25/Add.47; et S/2000/40/Add.10; *voir également* S/22110/Add.39).
43. La situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (*voir* S/25070/Add.24 et Corr.1; S/1995/40/Add.47; S/1996/15/Add.6, 21 et 47; S/1997/40/Add.14, 21, 47 et 48; S/1998/44/Add.29; et S/1999/25/Add.7; *voir également* S/22110/Add.38, 47 et 50; S/23370/Add.1, 5, 7, 14, 16, 19, 21, 23, 24, 26, 28, 29, 31, 32, 35 à 37, 40, 43, 45, 46, 49 et 50; S/25070/Add.1, 4, 7 à 9, 11 à 13, 15 à 19, 21 à 23, 24 et Corr.1, 26, 28 à 30, 32 à 34, 37, 39 à 42 et 45; S/1994/20 et Add.4, 6, 8, 10, 12 à 17, 20, 21, 23, 25, 26, 31, 34, 37, 38, 44 à 47 et 49; S/1995/40 et Add.1, 2, 5, 6, 12, 14 à 19, 23, 24, 26 à 32, 35 à 37, 39, 40, 44 et 46 à 50; S/1996/15/Add.1, 2, 4, 7, 8, 13, 18, 20, 26, 28, 30 à 32, 37, 39, 40, 45, 49 et 50; S/1997/40/Add.2, 4, 6, 9 à 12, 14, 16, 18, 19, 23, 28, 34, 37, 42 et 50; S/1998/44/Add.2, 6, 9, 11, 19, 20, 24, 26, 28, 34, 44 et 46; S/1999/25/Add.1 à 3, 11, 17, 18, 22, 23, 27, 30, 31, 42 à 45 et 51; S/2000/40/Add.1, 8, 11, 18, 21, 23, 24, 27, 32, 42, 45 à 47 et 49; et S/2001/15/Add.3, 7, 10 à 12, 15, 25, 30, 35, 40, 45 et 48).
44. Plainte de l'Ukraine touchant le décret du Soviet suprême de la Fédération de Russie relatif à Sébastopol (*voir* S/25070/Add.29).
45. La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane (*voir* S/25070/Add.34; S/1994/20/Add.37, 44 et 49; S/1995/40/Add.14, 19, 23, 33, 44 et 49; S/1996/15/Add.20, 23, 37 et 49; S/1997/40/Add.5, 10, 23, 36 et 45; S/1998/44/Add.8, 19 et 45; S/1999/25/Add.7, 18, 32 et 44; et S/2000/40/Add.11 et 18; *voir également* S/23370/Add.43).

46. La situation en Croatie (*voir* S/25070/Add.37; S/1995/40/Add.5, 16, 17, 19, 23, 30, 31, 35, 39, 46 et 50; S/1996/15/Add.1, 2, 4, 7, 20, 26, 28, 30, 32, 45 et 50; S/1997/40/Add.2, 4, 9, 11, 16, 18, 28, 37, 42 et 50; S/1998/44/Add.2, 6, 9, 26, 28 et 44; S/1999/25/Add.1 et 27; et S/2000/40/Add.1 et 27; *voir également* S/22110/Add.38, 47 et 50; S/23370/Add.1, 5, 7, 14, 16, 19, 21, 23, 24, 26, 28, 29, 31, 32, 35 à 37, 40, 43, 45, 46, 49 et 50; S/25070/Add.1, 4, 7 à 9, 11 à 13, 15 à 19, 21 à 23, 24 et Corr.1, 26, 28 à 30, 32 à 34, 37, 39 à 42 et 45; S/1994/20 et Add.4, 6, 8, 10, 12 à 17, 20, 21, 23, 25, 26, 31, 34, 37, 38, 44 à 47 et 49; S/1995/40 et Add.1, 2, 6, 12, 14, 15, 18, 24, 26 à 29, 32, 36, 37, 40, 44 et 47 à 50; S/1996/15/Add.6, 8, 13, 18, 21, 31, 37, 39, 40, 47 et 49; S/1997/40/Add.6, 10, 12, 14, 19, 21, 23, 34, 47 et 48; S/1998/44/Add.11, 19, 20, 24, 29, 34 et 46; S/1999/25/Add.2, 3, 7, 11, 17, 18, 22, 23, 30, 31, 42 à 45 et 51; S/2000/40/Add.8, 11, 18, 21, 23, 24, 27, 32, 42, 45 à 47 et 49; et S/2001/15/Add.3, 6, 12, 17, 24, 25, 38, 48 et 49).
47. Sécurité des opérations des Nations Unies (*voir* S/25070/Add.39; et S/1997/40/Add.10; *voir également* S/25070/Add.13).
48. La situation au Burundi (*voir* S/25070/Add.43 et 46; S/1994/20/Add.29, 33, 41 et 50; S/1995/40/Add.4, 9, 12 et 34; S/1996/15 et Add.4, 9, 16, 19, 29, 30 et 34; S/1997/40/Add.21; S/1999/25/Add.44; S/2000/40/Add.2 et 38; et S/2001/15/Add.9, 11, 26, 38, 39, et 44 à 46).
49. Lettres datées des 20 et 23 décembre 1991, émanant des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (*voir* S/25070/Add.45; S/1996/15/Add.15; S/1997/40/Add.4, 13 et 20; S/1998/44/Add.11 et 34; et S/1999/25/Add.13 et 26; *voir également* S/23370/Add.3 et 13).
50. La situation en Afghanistan (*voir* S/1994/20/Add.3, 11, 31 et 47; S/1996/15/Add.6, 14, 38, 41 et 42; S/1997/40/Add.15, 27 et 50; S/1998/44/Add.14, 28, 31, 34, 37 et 49; S/1999/25/Add.33, 40 et 41; S/2000/40/Add.13 et 50; et S/2001/15/Add.23, 31, 46, 49 et 51; *voir également* S/19420/Add.44; S/20370/Add.14 à 16; et S/21100/Add.1).
51. La situation dans l'ex-Yougoslavie (*voir* S/1995/40/Add.39, 44 et 46; et S/1996/15/Add.39; *voir également* S/22110/Add.38, 47 et 50; S/23370/Add.1, 5, 7, 14, 16, 19, 21, 23, 24, 26, 28, 29, 31, 32, 35 à 37, 40, 43, 45, 46, 49 et 50; S/25070/Add.1, 4, 7 à 9, 11 à 13, 15 à 19, 21 à 23, 24 et Corr.1, 26, 28 à 30, 32 à 34, 37, 39 à 42 et 45; S/1994/20/Add.4, 6, 8, 10, 12 à 17, 20, 21, 23, 25, 26, 31, 34, 37, 38, 44 à 47 et 49; S/1995/40/Add.1, 2, 5, 6, 12, 14 à 19, 23, 24, 26 à 32, 35 à 37, 39, 40, 44 et 46 à 50; S/1996/15/Add.1, 2, 4, 6 à 8, 13, 18, 20, 21, 26, 28, 30 à 32, 37, 40, 45, 47, 49 et 50; S/1997/40/Add.2, 4, 6, 9 à 12, 14, 16, 18, 19, 21, 23, 28, 34, 37, 42, 47, 48 et 50; S/1998/44/Add.2, 6, 9, 11, 19, 20, 24, 26, 28, 29, 34, 44 et 46; S/1999/25/Add.1 à 3, 7, 11, 17, 18, 22, 23, 27, 30, 31, 42 à 45 et 51; S/2000/40/Add.1, 8, 11, 18, 21, 23, 24, 27, 32, 42, 45 à 47 et 49; et S/2001/15/Add.2, 3, 6, 12, 17, 24, 25, 28, 38 et 49).
52. La situation en Sierra Leone (*voir* S/1995/40/Add.47; S/1996/15/Add.6, 11 et 48; S/1997/40/Add.21, 27, 31, 40 et 45; S/1998/44/Add.8, 11, 15, 20, 22, 28 et 50; S/1999/25 et Add.1, 9, 18, 22, 32, 41 et 48;

S/2000/40/Add.5, 10, 17 à 19, 24, 26, 28, 30, 32, 35, 37, 43 et 50; et S/2001/15/Add.4, 13, 16, 38 et 51; *voir également* S/2001/15/Add.7, 10, 20 et 37).

53. Lettre datée du 9 janvier 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant l'extradition des terroristes recherchés pour avoir participé à la tentative d'assassinat contre le Président de la République arabe d'Égypte à Addis-Abeba le 26 juin 1995 (*voir* S/1996/15/Add.4, 16 et 32).
54. Destruction en vol de deux avions civils le 24 février 1996 (*voir* S/1996/15/Add.8 et 29).
55. Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

(*voir* S/1996/15/Add.8; S/1999/25/Add.31 et 44; S/2000/40/Add.21, 46 et 47; et S/2001/15/Add.48; *voir également* S/22110/Add.38, 47 et 50; S/23370/Add.1, 5, 7, 14, 16, 19, 21, 23, 24, 26, 28, 29, 31, 32, 35 à 37, 40, 43, 45, 46, 49 et 50; S/25070/Add.1, 4, 7 à 13, 15 à 19, 21 à 23, 24 et Corr.1, 25, 26, 28 à 30, 32 à 34, 36, 37, 39 à 42, 45 et 51; S/1994/20 et Add.4, 6, 8, 10, 12 à 17, 19 à 27, 31, 34, 37, 38, 40, 44 à 47 et 49; S/1995/40 et Add.1, 2, 5 à 8, 12, 14 à 19, 22 à 24, 26 à 33, 35 à 37, 39 à 41, 44 et 46 à 50; S/1996/15/Add.1, 2, 4, 6, 7, 13, 18, 20, 21, 26, 28, 30 à 32, 37, 39, 40, 45, 47, 49 et 50; S/1997/40/Add.2, 4, 6, 9 à 12, 14, 16, 18, 19, 21, 23, 28, 34, 37, 42, 47, 48 et 50; S/1998/44/Add.2, 6, 9, 11, 14, 17, 19, 20, 24, 26, 28, 29, 33, 34, 39, 44 et 46; S/1999/25/Add.19; S/2000/40/Add.1, 8, 11, 14, 18, 23, 24, 27, 32, 42, 45 et 49; et S/2001/15/Add.2, 3, 6, 12, 13, 17, 24, 25, 28, 38 et 49).

56. Signature du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) (*voir* S/1996/15/Add.14).
57. Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (*voir* S/1996/15/Add.18; S/1998/44/Add.19, 34 et 46; S/2000/40/Add.24; et S/2001/15/Add.3, 6 et 17; *voir également* S/22110/Add.38, 47 et 50; S/23370/Add.1, 5, 7, 14, 16, 19, 21, 23, 24, 26, 28, 29, 31, 32, 35 à 37, 40, 43, 45, 46, 49 et 50; S/25070/Add.1, 4, 7 à 9, 11 à 13, 15 à 19, 21 à 23, 24 et Corr.1, 26, 28 à 30, 32 à 34, 37, 39 à 42 et 45; S/1994/20/Add.4, 6, 8, 10, 12 à 17, 20, 21, 23, 25, 26, 31, 34, 37, 38, 44 à 47 et 49; S/1995/40/Add.1, 2, 5, 6, 12, 14 à 19, 23, 24, 26 à 32, 35 à 37, 39, 40, 44 et 46 à 50; S/1996/15/Add.1, 2, 4, 6 à 8, 13, 20, 21, 26, 28, 30 à 32, 37, 39, 40, 45, 47, 49 et 50; S/1997/40/Add.2, 4, 6, 9 à 12, 14, 16, 18, 19, 21,

23, 28, 34, 37, 42, 47, 48 et 50; S/1998/44/Add.2, 6, 9, 11, 20, 24, 26, 28, 29 et 44; S/1999/25/Add.1 à 3, 7, 11, 17, 18, 22, 23, 27, 30, 31, 42 à 45 et 51; S/2000/40/Add.1, 8, 11, 18, 21, 23, 24, 27, 32, 42, 45 à 47 et 49; et S/2001/15/Add.2, 3, 7, 10 à 12, 15, 24, 25, 28, 30, 35, 38, 40, 45, 48 et 49).

58. Le déminage dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*voir* S/1996/15/Add.32 et 34).
59. Lettres datées du 23 septembre et des 3 et 11 octobre 1996, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies;
Lettres datées des 23 et 27 septembre 1996, adressées respectivement au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*voir* S/1996/15/Add.41).
60. La situation dans la région des Grands Lacs (*voir* S/1996/15/Add.43 à 45; et S/1997/40/Add.5, 7, 9, 13, 16 et 17; et S/2001/15/Add.6 et 22; *voir également* S/25070/Add.43 et 46; S/1994/20/Add.29, 33, 41 et 50; S/1995/40/Add.4, 9, 12 et 34; S/1996/15 et Add.4, 9, 16, 19, 29, 30 et 34; S/1997/40/Add.21; S/1999/25/Add.10, 13, 24, 30, 43, 44, 47 et 49; S/2000/40/Add.2, 3, 7, 16, 17, 19, 21, 23, 30, 33, 38, 40, 47 et 49; et S/2001/15/Add.5, 8, 9, 11, 18, 24, 26, 30, 35, 36, 38, 39, 43 à 46, 50 et 51).
61. La situation en Albanie (*voir* S/1997/40/Add.10, 12, 24 et 32).
62. Protection de l'assistance humanitaire aux réfugiés et aux autres personnes touchées par un conflit (*voir* S/1997/40/Add.20 et 24; et S/1998/44/Add.39 et 45).
63. La situation concernant la République démocratique du Congo (*voir* S/1997/40/Add.21; S/1998/44/Add.35 et 49; S/1999/25/Add.10, 13, 24, 30, 43, 47 et 49; S/2000/40/Add.3, 7, 16, 17, 19, 21, 23, 30, 33, 40, 47 et 49; et S/2001/15/Add.5, 8, 18, 24, 30, 35, 36, 43, 45, 50 et 51; *voir également* S/1996/15/Add.43 à 45; S/1997/40/Add.5, 7, 9, 13, 16 et 17; S/1998/44/Add.28; et S/2001/15/Add.42 et 43).
64. La police civile dans les opérations de maintien de la paix (*voir* S/1997/40/Add.28; *voir également* S/25070/Add.13 et 39; et S/1997/40/Add.10).
65. La situation en République centrafricaine (*voir* S/1997/40/Add.31 et 44; S/1998/44/Add.5, 11, 12, 28 et 41; S/1999/25/Add.6, 7 et 41; et S/2000/40/Add.5; et S/2001/15/Add.4, 29, 38 et 39).
66. La situation dans la République du Congo (*voir* S/1997/40/Add.32 et 41).
67. La situation en Afrique (*voir* S/1997/40/Add.38; S/1998/44/Add.15, 16, 21, 37, 38, 46 et 48; S/1999/25/Add.37, 38 et 49; et S/2000/40/Add.1 et 4 *voir également* S/2000/40/Add.35; et S/2001/15/Add.10 et 12).

68. Lettre datée du 11 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies;
- Lettre datée du 27 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation de Nations Unies
- (voir S/1998/44/Add.13, 34, 38 et 42; et S/1999/25/Add.2 et 3; voir également S/1999/25/Add.11, 17, 18, 22, 43 et 51).
69. Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/1998/44/Add.16).
70. La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe au Conseil de sécurité (voir S/1998/44/Add.19, 21 et 22; S/1999/25/Add.41; et S/2000/40/Add.48).
71. La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie (voir S/1998/44/Add.25; S/1999/25/Add.3, 5 et 7; S/2000/40/Add.18, 19, 30, 32, 36, 45 et 46; et S/2001/15/Add.6, 11, 16, 20, 37 et 46; voir également S/2001/15/Add.37).
72. Enfants en période de conflit armé (voir S/1998/44/Add.26; S/1999/25/Add.33; S/2000/40/Add.29 et 31; et S/2001/15/Add.47).
73. Lettre datée du 29 juin 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général;
- Lettre datée du 25 juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies;
- Lettre datée du 25 juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies
- (voir S/1998/44/Add.28; voir également S/1996/15/Add.43 à 45; S/1997/40/Add.5, 7, 9, 13, 16, 17 et 21; et S/1998/44/Add.35 et 49).
74. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (voir S/1998/44/Add.28, 33 et 39; S/1999/25/Add.19; et S/2001/15/Add.13; voir également S/25070/Add.10, 25, 36, 40 et 51; S/1994/20/Add.6, 13, 15, 16, 19, 22, 24, 25, 27, 31, 40, 44, 47 et 49; S/1995/40/Add.5, 7, 8, 16, 22, 28, 32, 33, 35, 41, 48 et 49; S/1996/15/Add.8; S/1998/44/Add.39; S/1999/25/Add.31 et 44; S/2000/40/Add.14, 46 et 47; et S/2001/15/Add.48).

75. Menaces à la paix et à la sécurité résultant d'attentats terroristes internationaux (*voir* S/1998/44/Add.32; *voir également* S/2001/15/Add.37, 39 et 46).
76. La situation en Guinée-Bissau (*voir* S/1998/44/Add.44 et 51; S/1999/25/Add.13; et S/2000/40/Add.12 et 47).
77. Maintien de la paix et de la sécurité et consolidation de la paix après les conflits (*voir* S/1998/44/Add.50 à 52; S/1999/25/Add.26; et S/2000/40/Add.11).
78. Promotion de la paix et de la sécurité : activités humanitaires se rapportant au Conseil de sécurité (*voir* S/1999/25/Add.2).
79. Protection des civils touchés par les conflits armés (*voir* S/1999/25/Add.5, 7 et 36; S/2000/40/Add.15; et S/2001/15/Add.17 et 47).
80. Lettre datée du 24 mars 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (*voir* S/1999/25/Add.11; *voir également* S/1999/25/Add.2, 3, 17, 18, 22, 43 et 51; S/2000/40/Add.6, 9, 18, 22, 27, 33, 38, 45, 46 et 50; et S/2001/15/Add.3, 7, 10, 11, 15, 25, 30, 35, 37, 40, 45 et 48).
81. Lettre datée du 7 mai 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (*voir* S/1999/25/Add.17; *voir également* S/1999/25/Add.2, 3, 11, 18, 22, 43 et 51; S/2000/40/Add.6, 9, 18, 22, 27, 33, 38, 45, 46 et 50; et S/2001/15/Add.3, 7, 10, 11, 15, 25, 30, 35, 37, 40, 45 et 48).
82. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité (*voir* S/1999/25/Add.18; *voir également* S/1998/44/Add.13, 34, 38 et 42; S/1999/25/Add.2, 3, 11, 22, 43 et 51; S/2000/40/Add.6, 9, 18, 22, 27, 33, 38, 45, 46 et 50; et S/2001/15/Add.3, 7, 10, 11, 15, 25, 30, 35, 37, 40, 45 et 48).
83. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998) et 1239 (1999) du Conseil de sécurité (*voir* S/1999/25/Add.43 et 51; *voir également* S/1998/44/Add.13, 34, 38 et 42; S/1999/25/Add.2, 3, 11, 18 et 22; S/2000/40/Add.6, 9, 18, 22, 27, 33, 38, 45, 46 et 50; et S/2001/15/add.3, 7, 10, 11, 15, 25, 30, 35, 37, 40, 45 et 48).
84. Promotion de la paix et de la sécurité : assistance humanitaire aux réfugiés en Afrique (*voir* S/1999/25/Add.29; et S/2000/40/Add.1).
85. Armes légères (*voir* S/1999/25/Add.37; et S/2001/15/Add.31 et 35).
86. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité (*voir* S/1999/25/Add.43 et 51; S/2000/40/Add.6, 9, 18, 22, 27, 33, 38, 45, 46 et 50; et S/2001/15/Add.3, 7, 10, 11, 15, 25, 30, 35, 40, 45 et 48; *voir également* S/1998/44/Add.13, 34, 37, 38 et 42; S/1999/25/Add.2, 3, 11, 18 et 22; et S/2001/15/Add.3, 6, 17, 33, 37, 38 et 39).

87. Rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits armés (*voir* S/1999/25/Add.47; S/2000/40/Add.28; et S/2001/15/Add.25 et 35).
88. Protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit (*voir* S/2000/40/Add.5).
89. Exposé de M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Balkans (*voir* S/2000/40/Add.8 et 24).
90. Maintien de la paix et de la sécurité : aspects humanitaires des questions dont le Conseil de sécurité est saisi (*voir* S/2000/40/Add.9).
91. Questions générales relatives aux sanctions (*voir* S/2000/40/Add.15; et S/2001/15/Add.43).
92. La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationale qui incombe au Conseil de sécurité : le sida et les opérations internationales de maintien de la paix (*voir* S/2000/40/Add.28; et S/2001/15/Add.3 et 26).
93. Assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique (*voir* S/2000/40/Add.35; et S/2001/15/Add.10 et 12).
94. La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine (*voir* S/2000/40/Add.39, 44, 46, 47 et 50; et S/2001/15/Add.11 à 13, 34 et 50; *voir également* S/7382, S/7441, S/7452, S/7564, S/7570, S/7596; S/7600, S/7913, S/7923, S/7976, S/8000, S/8048, S/8066, S/8215, S/8242, S/8252, S/8269, S/8502, S/8525, S/8534, S/8564, S/8575, S/8584, S/8595, S/8747, S/8753, S/8807, S/8815, S/8828, S/8836, S/8885, S/8896, S/8960, S/9123, S/9135, S/9319, S/9382, S/9395, S/9406, S/9427 et Corr.1, S/9449, S/9452, S/9805, S/9812, S/9930, S/10327, S/10341, S/10554, S/10557, S/10703, S/10721, S/10729, S/10743, S/10770/Add.4, S/10855/Add.15, 16, 23, 24, 29, 30, 33, 41, 43, 44 et 50; S/11185/Add.14 à 16, 21, 42/Rev.1 et 47; S/11593/Add.15, 21, 29, 42 et 49; S/11935/Add.2 à 4, 12, 18 à 21, 23 à 26, 42, 44, 45 et 48; S/12269/Add.12, 13, 21, 42, 43 et 48; S/12520/Add.10, 11, 17, 21, 37, 39, 42, 47 et 48; S/13033/Add.2, 9 à 11, 16, 19, 21, 23, 25, 28, 29, 33, 34, 47 et 50; S/13737/Add.7, 8, 13 à 18, 20 à 22, 24 à 26, 33, 47 et 50; S/14326/Add.10, 11, 20, 24, 28, 29, 47 et 50; S/14840/Add.1 à 4, 8, 12, 13, 15, 16, 21 à 25, 27, 30 à 33, 37, 42, 45 et 48; S/15560/Add.3, 6, 7, 20, 21, 29 à 31, 37, 42, 45, 47 et 48; S/16270/Add.6 à 8, 15, 20, 21, 34, 35, 40 et 47; S/16880/Add.8 à 10, 15, 20, 21, 36, 40, 41 et 46; S/17725/Add.2 à 4, 15, 21, 28, 35, 38, 43 et 47 à 49; S/18570/Add.2, 21, 30, 47 et 49 à 51; S/19420/Add.1 à 5, 13, 15, 18, 19, 22 et Corr.1, 30, 48 et 50; S/20370/Add.4 à 6, 12, 16, 21, 22, 26, 30, 32, 34, 37, 44, 46, 47 et 51; S/21100/Add.4, 10, 12, 17, 20, 21, 30, 39, 40, 42, 44, 45 et 47 à 50; S/22110/Add.4, 12, 20, 21, 30 et 47; S/23370/Add.4, 7, 13, 21, 30, 47 et 50; S/25070/Add.4, 21, 30 et 48; S/1994/20/Add.3, 8, 10, 20, 29 et 47; S/1995/40/Add.4, 8, 18, 19, 21, 29 et 47; S/1996/15/Add.4, 15, 21, 30, 38 et 47; S/1997/40/Add.4, 9, 11, 21, 30 et 46; S/1998/44/Add.4, 21, 26, 28, 30 et 47; S/1999/25/Add.3, 20, 29 et 46; et S/2000/40/Add.4, 15, 20, 21, 24, 29 et 47; et S/2001/15/Add.5, 22, 31 et 48).

95. Les femmes, la paix et la sécurité (*voir* S/2000/40/Add.42 et 43; et S/2001/15/Add.44).
96. Exposé du juge Gilbert Guillaume, Président de la Cour internationale de Justice (*voir* S/2000/40/Add.43; et S/2001/15/Add.44).
97. Exposé de Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (*voir* S/2000/40/Add.44).
98. Assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales (*voir* S/2000/40/Add.45).
99. Pas de sortie sans stratégie (*voir* S/2000/40/Add.45).
100. Lettre datée du 10 novembre 2000, adressée au Président du Conseil par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies (*voir* S/2000/40/Add.45).
101. Exposé du Secrétaire général (*voir* S/2000/40/Add.45).
102. La situation en Guinée à la suite des attaques récentes le long de sa frontière avec le Libéria et la Sierra Leone (*voir* S/2000/40/Add.50; *voir également* S/2001/15/Add.4, 7, 10, 13, 20, 26, 38, 45 et 51).
103. Renforcement de la coopération avec les pays pourvoyeurs de contingents (*voir* S/2001/15/Add.3, 5 et 24).
104. Exposé de S. E. M. Mircea Geoana, Ministre roumain des affaires étrangères et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
105. Consolidation de la paix : vers une approche globale (*voir* S/2001/15/Add.6 et 8).
106. La situation en Guinée à la suite des attaques récentes le long de sa frontière avec le Libéria et la Sierra Leone:
La situation en Sierra Leone (*voir* S/2001/15/Add.7; *voir également* S/2000/40/Add.50 et S/2001/15/Add.4, 10, 13, 20, 26, 38, 45 et 51).
107. Lettre datée du 4 mars 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'ancienne République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies (*voir* S/2001/15/Add.10 et 12).
108. La situation le long de la frontière entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone (*voir* S/2001/15/Add.10; *voir également* S/2000/40/Add.50; et S/2001/15/Add.4, 7, 10, 13, 20, 26, 38, 45 et 51).
109. La situation en Guinée à la suite des attaques récentes le long de sa frontière avec le Libéria et la Sierra Leone;
La situation en Sierra Leone (*voir* S/2001/15/Add.20; *voir également* S/2000/40/Add.50 et S/2001/15/Add.4, 7, 10, 13, 26, 38, 45 et 51).
110. Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2001 (*voir* S/2001/15/Add.26; *voir également* S/2001/15/Add.35, 48 et 51).

111. Débat de synthèse du Conseil de sécurité pour le mois en cours (*voir* S/2001/15/Add.35, 48 et 51; *voir également* S/2001/15/Add.26).
112. Résolution 1160 (1998) du 31 mars 1998 (*voir* S/2001/15/Add.37; *voir également* S/1998/44/Add.13, 34, 38 et 42; S/1999/25/Add.2, 3, 11, 18, 22, 43 et 51; S/2000/40/Add.6, 9, 18, 22, 27, 33, 38, 45, 46 et 50; et S/2001/15/Add.3, 7, 10, 11, 15, 25, 30, 35, 40, 45 et 48).
113. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée en application de l'annexe II, section A de la résolution 1353 (2001) (*voir* S/2001/15/Add.37; *voir également* S/1998/44/Add.25; S/1999/25/Add.3, 5 et 7; S/2000/40/Add.18, 19, 30, 32, 36, 45 et 46; et S/2001/15/Add.6, 11, 16, 20, 37 et 46).
114. Menaces contre la paix et la sécurité internationales causées par des actes terroristes (*voir* S/2001/15/Add.37, 39 et 46; *voir également* S/1998/44/Add.32).
115. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone en application de l'annexe II, section A, de la résolution 1353 (2001) (*voir* S/2001/15/Add.37; *voir également* S/1995/40/Add.47; S/1996/15/Add.6, 11 et 48; S/1997/40/Add.21, 27, 31, 40 et 45; S/1998/44/Add.8, 11, 15, 20, 22, 28 et 50; et S/1999/25/Add.1, 9, 18, 22, 32, 41 et 48; S/2000/40/Add.5, 10, 17, 18, 19, 24, 26, 28, 30, 32, 35, 37 et 50 et S/2001/15/Add.4, 7, 10, 13, 20, 26, 37, 38 et 51).
116. Exposé de S. E. M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de Serbie (République fédérale de Yougoslavie) (*voir* S/2001/15/Add.38; *voir également* S/2001/15/Add.3, 7, 10, 11, 15, 25, 30, 35, 40, 45 et 48).
117. Résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité du 26 avril 1996 (*voir* S/2001/15/Add.39; *voir également* S/1996/15/Add.4, 16 et 32).
118. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït en application de l'annexe II, section A de la résolution 1353 (2001) (*voir* S/2001/15/Add.40; *voir également* S/21100/Add.30 à 33, 36 à 38, 42, 43 et 47; S/22110/Add.6 à 9, 13, 14, 17, 20, 24, 25, 32, 37 et 40; S/23370/Add.8, 10, 11, 28, 32, 34, 35, 39 et 47; S/25070/Add.1, 2, 5, 21, 24 et Corr.1, 26 et 47; S/1994/20/Add.8, 39 à 41 et 45; S/1995/40/Add.14; S/1996/15/Add.11, 12, 23 et 33; S/1997/40/Add.15, 22 à 24, 36, 42, 43, 45, 48 et 51; S/1998/44/Add.2, 7, 9, 12, 19, 24, 36, 44, 47 et 50; S/1999/25/Add.19, 39, 45 et 47 à 49; S/2000/40/Add.11, 12, 22 et 48; et S/2001/15/Add.22, 26, 27 et 48).
119. Prix Nobel de la Paix (*voir* S/2001/15/Add.41).
120. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo en application de l'annexe II, section A de la résolution 1353 (2001) (*voir* S/2001/15/Add.42 et 43; *voir également* S/1996/15/Add.43 à 45; S/1997/40/Add.5, 7, 9, 13, 16, 17 et 21; S/1998/44/Add.28, 35 et 49; S/1999/25/Add.10, 13, 24, 30, 43, 47 et 49; et S/2001/15/Add.42 et 43).

S/2000/40/Add.3, 7, 16, 17, 19, 21, 23, 30, 33, 40, 47 et 49; et S/2001/15/Add.5, 8, 18, 24, 30, 35, 36, 43, 45, 50 et 51).

121. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental en application de l'annexe II, section A de la résolution 1353 (2001) (*voir* S/2001/15/Add.43; *voir également* S/11593/Add.50 et 51; S/11935/Add.15 et 16; S/1999/25/Add.17, 22, 25, 30, 33 à 36, 42 et 50; S/2000/40/Add.4, 11, 16, 20, 25, 29, 30, 34, 35, 37, 38, 40, 46, 47 et 48; et S/2001/15/Add.4, 5, 14, 20, 31, 34, 37 et 44).
122. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement en application de l'annexe II, section A de la résolution 1353 (2001) (*voir* S/2001/15/Add.47; *voir également* S/7913, S/7923, S/7976, S/8000, S/8048, S/8066, S/8215, S/8242, S/8252, S/8269, S/8502, S/8525, S/8534, S/8564, S/8575, S/8584, S/8595, S/8747, S/8753, S/8807, S/8815, S/8828, S/8836, S/8885, S/8896, S/8960, S/9123, S/9135, S/9319, S/9382, S/9395, S/9406, S/9427 et Corr.1, S/9449, S/9452, S/9805, S/9812, S/9930, S/10327, S/10341, S/10554, S/10557, S/10703, S/10721, S/10729, S/10743, S/10770/Add.4, S/10855/Add.15, 16, 23, 24, 29, 30, 33, 41, 43 et 44; S/11185/Add.14 à 16, 21, 42/Rev.1 et 47; S/11593/Add.15, 21, 29, 42 et 49; S/11935/Add.21, 42 et 48; S/12269/Add.12, 13, 21, 42 et 48; S/12520/Add.10, 11, 17, 21, 37, 39, 42, 47 et 48; S/13033/Add.2, 16, 19, 21, 23, 34, 47 et 50; S/13737/Add.15, 16, 21, 24 à 26, 33, 47 et 50; S/14326/Add.10, 11, 20, 24, 28, 29, 47 et 50; S/14840/Add.8, 21 à 25, 27, 30 à 33, 37, 42 et 48; S/15560/Add.3, 21, 29, 37, 42, 45, 47 et 48; S/16270/Add.6 à 8, 15, 20, 21, 34, 35, 40 et 47; S/16880/Add.8 à 10, 15, 20, 21, 41 et 46; S/17725/Add.2, 15, 21, 28, 35, 38, 43 et 47; S/18570/Add.2, 21, 30 et 47; S/19420/Add.2 à 4, 18, 19, 22 et Corr.1, 30, 48 et 50; S/20370/Add.4, 12, 16, 21, 30, 32, 37, 44, 46, 47 et 51; S/21100/Add.4, 21, 30 et 47; S/22110/Add.4, 21, 30 et 47; S/23370/Add.4, 7, 21, 30 et 47; S/25070/Add.4, 21, 30 et 48; S/1994/20/Add.3, 20, 29 et 47; S/1995/40/Add.4, 21, 29 et 47; S/1996/15/Add.4, 15, 21, 30 et 47; S/1997/40/Add.4, 21, 30 et 46; S/1998/44/Add.4, 21, 30 et 47; S/1999/25/Add.3, 20, 29 et 46; S/2000/40/Add.4, 15, 20, 21, 24, 29 et 47; et S/2001/15/Add.5, 22 et 31 et S/2001/15/Add.5, 11 à 13, 22, 31, 34, 48 et 50).
123. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental en application de l'annexe II, section A de la résolution 1353 (2001) (*voir* S/2001/15/Add.47; *voir également* S/11593/Add.42 et 44; S/19420/Add.38; S/21100/Add.25; S/22110/Add.17; S/23370; S/25070/Add.9; S/1994/20/Add.12, 29 et 45; S/1995/40/Add.1, 14, 20, 25, 37 et 50; S/1996/15/Add.21 et 47; S/1997/40/Add.11, 20, 39 et 42; S/1998/44/Add.4, 15, 29, 37, 43 et 50; S/1999/25/Add.3, 5, 12, 16, 18, 36 et 49; S/2000/40/Add.8, 21, 29, 42 et 43; et S/2001/15/Add.9, 17, 26 et 48).

124. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre en application de l'annexe II, section A de la résolution 1353 (2001) (*voir* S/2001/15/Add.49; *voir également* S/11185/Add.28, 29, 32, 34 et 49; S/11593/Add.7 à 10, 23, 24, et 49; S/11935/Add.23, 24 et 50; S/12269/Add.24, 35 à 37 et 50; S/12520/Add.23, 45, 47 et 49; S/13033/Add.23 et 49; S/13737/Add.23 et 49; S/14326/Add.22 et 50; S/14840/Add.24 et 50; S/15560/Add.24, 46 et 50; S/16270/Add.17, 18, 23 et 49; S/16880/Add.23, 37 et 49; S/17725/Add.23 et 49; S/18570/Add.23 et 50; S/19420/Add.24 et 50; S/20370/Add.22 et 49; S/21100/Add.10, 23, 28, 49 et 50; S/22110/Add.23, 40, 49 et 51; S/23370/Add.14, 23, 28, 34, 47 et 50; S/25070/Add.19, 21, 23 et 50; S/1994/20/Add.9, 23, 29 et 50; S/1995/40/Add.24 et 50; S/1996/15/Add.25 et 51; S/1997/40/Add.25 et 51; S/1998/44/Add.26 et 51; S/1999/25/Add.25 et 49; S/2000/40/Add.23 et 49; et S/2001/15/Add.24 et 50)
125. Lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/434) (*voir également* S/2000/40/Add.20)
-